

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6352/Rev.2
22 mai 1965
FRANCAIS
ORIGINAL ANGLAIS

Union des Républiques socialistes soviétiques : Amendements
au projet de résolution révisé de l'Uruguay (S/6346/Rev.1)

1. Supprimer le premier alinéa du préambule.
2. Ajouter au préambule l'alinéa suivant :
 "Ayant examiné la question de l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures de la République Dominicaine",
3. Supprimer le troisième alinéa du préambule.
4. Ajouter au paragraphe 1 du dispositif les mots suivants :
 "et condamne l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures de la République Dominicaine en tant que violation flagrante de la Charte des Nations Unies".
5. Supprimer les paragraphes 6 et 7 du dispositif.
6. Ajouter au dispositif le paragraphe suivant :
 "Exige que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique retire immédiatement ses forces armées du territoire de la République Dominicaine".
